

**Rapport de la première réunion du Groupe de travail virtuel sur  
une position financière durable de l'ICCAT (VWG-SF)**  
*(en ligne, le 31 mars 2026)*

### **1. Ouverture de la réunion**

La Présidente du Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD), Mme Laura Marot, a souhaité la bienvenue aux participants (le « Groupe ») et a ouvert la première réunion du Groupe de travail virtuel sur une position financière durable de l'ICCAT (VWG-SF), qui s'est tenue en ligne le 31 mars 2026.

### **2. Présentation des participants**

Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue au Groupe et a énuméré les pays présents à la réunion, à laquelle ont participé 31 membres issus de 18 CPC (**appendice 2**). L'ordre du jour a été adopté, avec l'ajout, au point 6, du sous-point 6.1 intitulé « Normes transparentes et inscription », et figure à l'**appendice 1**.

### **3. Examen des termes de référence pour l'évaluation des performances en ce qui concerne le fonctionnement de l'ICCAT**

Au cours de la réunion du Groupe, la Présidente a présenté le projet de termes de références pour la prochaine évaluation des performances de l'ICCAT, rappelant que la Commission avait décidé, lors de sa précédente réunion annuelle, de lancer une troisième évaluation, plus de dix ans après celle menée en 2016. Elle a également souligné que, contrairement aux évaluations précédentes, il avait été décidé de restreindre la portée de cette évaluation, en se concentrant sur le fonctionnement de l'organisation et ses processus décisionnels, ainsi que sur l'allocation des possibilités de pêche.

La Présidente a expliqué que le « Projet de termes de référence de la Troisième évaluation des performances de l'ICCAT » s'articulait autour de quatre objectifs principaux : 1) évaluer la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation précédente, en limitant toutefois l'analyse aux aspects liés à la gouvernance, à l'efficacité et aux méthodes de travail ; 2) analyser le fonctionnement institutionnel de la Commission et de ses organes subsidiaires ; 3) examiner les performances du Secrétariat lui-même, notamment en matière de gestion des ressources humaines ainsi que d'adoption et d'utilisation efficace des nouveaux outils de travail ; et 4) examiner les pratiques de négociation et d'allocation des possibilités de pêche, en accordant une attention particulière à la transparence et à la méthodologie utilisée.

La Présidente a également présenté les grandes lignes de la procédure de sélection du comité chargé de mener l'examen, qui repose sur les candidatures proposées par les Parties contractantes. Elle a également précisé que le comité, composé de quatre experts, travaillerait principalement en ligne, avec une réunion en présentiel en complément, et que son rapport devrait être remis suffisamment à l'avance pour pouvoir être examiné par la Commission.

Un membre du Groupe a indiqué que c'était le STACFAD, et non le VWG-SF, qui avait été chargé par la Commission d'élaborer les termes de référence. La Présidente a précisé que l'objectif était d'élaborer le document à l'avance afin de permettre un processus itératif avec toutes les Parties contractantes et de clarifier le calendrier indicatif qui permettrait l'adoption des termes de référence lors de la réunion annuelle de 2026. Il sera donc possible de présenter, en novembre 2026, un document aussi adéquat que possible en vue de son approbation par le STACFAD et la Commission.

Au cours de la discussion, plusieurs membres du Groupe ont formulé des remarques d'ordre général, soulignant notamment la nécessité de conserver une approche ciblée et d'éviter les duplications avec d'autres processus en cours, ainsi que l'importance de veiller à ce que le comité dispose, le cas échéant, d'une expertise scientifique, conformément aux travaux du SCRS.

Une Partie contractante, soutenue par un autre membre, a suggéré qu'un objectif spécifique concernant la collaboration dans le cadre de l'accord sur la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) soit ajouté, tandis que d'autres membres du Groupe ont indiqué qu'ils préféreraient qu'il ne soit pas inclus, laissant la question en suspens pour un examen ultérieur.

En ce qui concerne le financement de l'évaluation des performances, qui serait assuré de préférence par des contributions volontaires, un membre s'y est opposé et aucun consensus n'a été atteint à ce stade.

Par ailleurs, certaines délégations ont suggéré d'ajuster la portée de certains critères afin que l'évaluation reste aussi efficace et opérationnelle que possible.

En conclusion, la Présidente a confirmé que le document présenté constituait une première base de travail et a invité les délégations à soumettre leurs observations par écrit dans les délais qui seront fixés. Une version révisée sera ensuite élaborée afin d'être examinée officiellement lors de prochaines réunions, en vue de son adoption ultérieure par la Commission.

#### **4. Discussion des options pour réduire le coût de l'organisation des réunions**

La réunion a principalement porté sur l'examen des options visant à réduire les coûts liés à l'organisation des réunions annuelles de l'ICCAT. Ces mêmes aspects ont également été abordés dans le cadre des réunions intersessions.

##### **4.1 Cocktails lors des réunions intersessions**

Le Secrétariat avait préparé une présentation PowerPoint à l'appui, détaillant les postes de dépenses. La Présidente a soulevé la question de savoir s'il fallait ou non supprimer les frais liés aux cocktails organisés lors des réunions intersessions. Elle a ensuite donné la parole aux participants pour qu'ils puissent en débattre.

La plupart des membres du Groupe ont estimé que les cocktails financés par l'ICCAT devraient être supprimés des réunions intersessions et que, s'ils devaient tout de même avoir lieu, ils devraient être pris en charge par le pays hôte, si celui-ci en faisait la proposition.

La Présidente a conclu que cet avis serait transmis au STACFAD pour décision finale.

##### **4.2 Configuration de la salle**

La Présidente a souligné la nécessité d'optimiser à la fois l'organisation matérielle des réunions et l'efficacité opérationnelle des travaux, en tenant compte des contraintes logistiques, des coûts associés et de la complexité croissante de la participation hybride (en présentiel et en ligne). Elle a également présenté diverses propositions concernant la disposition des tables des délégués dans la salle de réunion pour les prochaines réunions annuelles. Les deux principales options sont les suivantes : 1) conserver la configuration actuelle en forme de U avec moins de délégués à la table principale ; ou 2) opter pour une disposition des sièges selon le modèle de l'ONU. Chaque option comportait deux variantes, comme indiqué ci-dessous :

- a) Conserver la forme en U :
  - a.1 : une personne par délégation à la table principale, et des tables pour les observateurs et le reste de la délégation dans la salle principale.
  - a.2 : une personne par délégation à la table principale, les observateurs et la majorité des autres membres de la délégation dans une salle adjacente.
  
- b) Disposition des sièges selon le modèle de l'ONU :
  - b.1: deux ou trois personnes par délégation à la table principale, et des tables pour les observateurs et le reste de la délégation dans la salle principale.
  - b.2: deux ou trois personnes par délégation à la table principale, les observateurs et la majorité des autres membres de la délégation dans une salle adjacente.

La plupart des membres du Groupe ont exprimé leur préférence pour l'option 2, tout en se montrant ouverts aux deux sous-options de celle-ci. D'autres membres ont indiqué qu'ils étaient favorables à l'option b.2 dont l'objectif principal est déjà de permettre à davantage de CPC d'accueillir la réunion annuelle.

Plusieurs membres du Groupe ont souligné qu'il était essentiel de veiller à ce qu'il y ait un espacement suffisant entre les participants afin que l'espace soit raisonnablement confortable et permette de préserver une certaine « confidentialité », tout en minimisant les risques potentiels pour les participants en cas d'urgence.

Un membre a suggéré qu'au lieu de fixer définitivement la disposition des sièges, le Secrétariat pourrait proposer aux CPC hôtes une série d'options acceptables de disposition des sièges, accompagnées des exigences correspondantes, plutôt que d'imposer une configuration de la salle comme c'est le cas actuellement.

Un membre a souhaité conserver la disposition actuelle des sièges.

La Présidente a fait remarquer que des simulations seraient nécessaires pour évaluer l'espace requis pour les deux options, et le Groupe a convenu de réexaminer cette décision en juin ou en novembre 2026. Le Groupe a convenu d'étudier les possibilités d'accueillir des délégations plus importantes et d'offrir une plus grande souplesse dans le choix des lieux de réunion, ainsi que d'évaluer leur efficacité lors d'une prochaine réunion.

#### **4.3 Frais de cotisation des observateurs**

La Présidente a rappelé que le système actuel de cotisations applicable aux observateurs accrédités a été mis en place il y a plus de 25 ans, fixant une contribution de 500 dollars américains par réunion à laquelle ils assistent pour les délégations comptant jusqu'à deux observateurs, avec un supplément de 350 dollars américains pour un troisième participant. Elle a toutefois souligné qu'après deux décennies sans révision, ce régime est manifestement en décalage avec l'inflation cumulée, ce qui a considérablement réduit la valeur réelle de ces cotisations. Elle a également précisé que le terme « observateur » désigne exclusivement les organisations accréditées qui participent de manière indépendante aux réunions – telles que les organisations non gouvernementales –, à l'exclusion expresse des membres des délégations des CPC.

La Présidente a présenté la « Proposition d'actualisation de la cotisation d'observateur lors des réunions de l'ICCAT, qui visait à actualiser ces cotisations en tenant compte à la fois de l'inflation et des coûts réels d'organisation. La proposition prévoyait, entre autres, une distinction entre les réunions intersessions – dont la durée est plus courte – et les réunions annuelles, ainsi qu'une révision des montants applicables à chaque type de réunion. À titre indicatif, il a été proposé de fixer des cotisations plus élevées pour les réunions annuelles, compte tenu de leur durée plus longue et des coûts logistiques, et une discussion a été ouverte concernant une éventuelle révision des cotisations applicables aux observateurs accrédités participant aux réunions de la Commission.

Au cours de la discussion, les membres du Groupe se sont largement accordés sur la nécessité d'actualiser les cotisations et sur l'opportunité d'établir une distinction entre les réunions annuelles et les réunions intersessions. Toutefois, plusieurs autres aspects ont également été mis en évidence. Plusieurs délégations ont notamment souligné qu'il importait de veiller à ce qu'une augmentation excessive des cotisations ne limite pas la participation des organisations non gouvernementales, des institutions scientifiques ou des entités disposant de ressources financières limitées, compte tenu de la contribution qu'elles apportent à la transparence et à la qualité des délibérations. Une autre CPC a souligné que les cotisations des observateurs sont établies sur la base du recouvrement des coûts et que toute modification de ces cotisations devrait être faite conformément à ce principe.

Par ailleurs, certains membres du Groupe ont présenté des propositions visant à assouplir le système, notamment : l'application éventuelle de tarifs différenciés selon que la participation se fait en présentiel ou en ligne ; la mise en place de mécanismes automatiques d'ajustement périodique en fonction de l'inflation ; l'étude de la possibilité de réduire ou de moduler les cotisations pour les organisations issues de pays en développement ou les petites organisations ; et l'examen de modèles alternatifs fondés sur un recouvrement effectif des coûts ou sur des systèmes de services modulaires (par exemple, en distinguant la restauration et/ou d'autres services).

La Présidente a conclu que, bien qu'il existe un consensus clair sur la nécessité de réformer le système, une analyse plus approfondie reste nécessaire pour déterminer le niveau spécifique des cotisations et leur structure définitive. En conséquence, il a été convenu que le Secrétariat préparerait des documents complémentaires contenant des simulations de coûts et des options de cotisation, qui serviraient de base à une proposition plus concrète à examiner lors de la prochaine réunion.

## **5. Fonds de participation aux réunions (MPF)**

La Présidente a présenté les grandes lignes visant à examiner en détail le Fonds de participation aux réunions (MPF) lors de la deuxième réunion du Groupe de travail virtuel sur une position financière durable (VWG-SF) en juin 2026, en identifiant quatre thèmes principaux à aborder : les procédures de gestion du fonds, les critères de sélection des participants, le nombre de délégués et les sources de financement.

### ***5.1 Procédures de gestion et de remboursement des fonds***

La Présidente a présenté le premier point qui portait sur les procédures de gestion et de remboursement du Fonds de participation aux réunions (MPF), en se référant notamment aux propositions de modification des « Règles de procédure pour l'administration du fonds spécial de participation aux réunions », qui avaient également été présentées lors de la réunion annuelle de la Commission de 2025, mais n'avaient pas été examinées aux fins de leur approbation lors de cette réunion.

La Présidente a fait remarquer que l'objectif principal de cette proposition est d'améliorer la rentabilité, étant donné que les retards dans l'achat des billets entraînent souvent une hausse considérable des prix. Il a été précisé que, dans de tels cas, seule la différence entre l'itinéraire initialement proposé et le coût final du billet serait déduite de l'indemnité journalière du participant, garantissant ainsi une répartition équitable des coûts.

Certains membres ont exprimé leur soutien à la proposition, tout en soulignant la nécessité d'affiner d'autres aspects des procédures de remboursement. Ils ont notamment souligné l'importance de bien distinguer les cas de négligence administrative des cas de force majeure. Parmi les exemples de force majeure cités figuraient le refus de visas malgré des demandes introduites dans les délais, les annulations de vols ou les situations d'urgence imprévues.

Dans ce contexte, plusieurs membres du Groupe ont proposé que les règles soient assouplies, notamment en prévoyant des mécanismes visant à éviter de pénaliser les CPC dans des situations indépendantes de leur volonté. Parmi les suggestions formulées figuraient la possibilité d'exonérations partielles du remboursement, d'autres modes de remboursement et l'intégration de définitions plus précises dans les normes.

La Présidente a conclu que, même si la proposition concernant l'achat des billets semblait faire l'objet d'un consensus général, d'autres aspects des procédures de remboursement devront être examinés plus en détail lors de la prochaine réunion.

### ***5.2 Procédures de filtrage des participants***

La Présidente a présenté le deuxième point, consacré aux procédures de filtrage des participants aux réunions scientifiques financées par le MPF. Le Secrétariat a présenté un résumé de la pratique actuelle. Il a également précisé qu'il ne participait pas à l'évaluation proprement dite, mais qu'il transmettait les demandes aux organes scientifiques compétents et communiquait ensuite les résultats de cette évaluation aux demandeurs.

Le Président du SCRS a apporté des précisions supplémentaires sur le processus, expliquant que l'évaluation est menée en collaboration avec le Président du groupe scientifique concerné. Il a souligné que cette évaluation n'avait pas pour but de juger des compétences scientifiques des participants, mais plutôt d'évaluer la pertinence et la contribution attendue de leur participation en personne par rapport aux objectifs spécifiques de la réunion.

Malgré ces précisions, plusieurs membres du Groupe ont fait part de leurs préoccupations concernant le système de filtrage actuel, faisant remarquer que les explications fournies dans les réponses négatives semblaient discriminatoires plutôt que de refléter clairement les contraintes financières qui sous-tendent ces décisions. Un certain nombre de délégations ont souligné le manque de transparence et de clarté dans les critères appliqués, faisant remarquer que le processus n'est ni suffisamment défini ni bien compris, ce qui peut donner lieu à une impression d'arbitraire.

D'autres ont également souligné que l'approche actuelle risquait de pénaliser les pays en développement en limitant les possibilités de renforcement des capacités et la participation de nouveaux experts. Il a été souligné que la participation aux réunions ne devait pas être évaluée uniquement sur la base de la contribution immédiate, mais également en tenant compte des avantages à long terme, tels que le transfert de connaissances, le renforcement des institutions et le développement des capacités scientifiques.

Par ailleurs, certains membres ont souligné la nécessité de maintenir un mécanisme de hiérarchisation des priorités, compte tenu des ressources limitées du MPF, et ont insisté sur l'importance de veiller à ce que les participants bénéficiant d'un financement contribuent efficacement aux travaux scientifiques de la Commission.

Parmi les autres questions soulevées figuraient la nécessité d'améliorer la transparence dans la communication, de définir plus précisément la notion de « contribution » et d'analyser les pratiques d'autres organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) à titre de référence éventuelle.

La Présidente a fait remarquer que, bien que les avis divergent quant à l'opportunité de maintenir ou de supprimer le filtrage, il existe un large consensus sur la nécessité de revoir le système actuel afin d'en améliorer la transparence, la clarté et l'équité.

### ***5.3 Division entre les réunions du SCRS et celles de la Commission***

La Présidente a indiqué que ce point de l'ordre du jour ne serait pas abordé faute de temps et qu'il serait reporté à une prochaine réunion.

### ***5.4 Nombre de délégués financés par le MPF***

La Présidente a présenté le quatrième point concernant le nombre de délégués financés par CPC par le biais du MPF. Elle a rappelé que plusieurs propositions avaient déjà été avancées, notamment celle de financer la participation de deux délégués par CPC à certaines réunions ou à toutes les réunions de l'ICCAT.

La Présidente a invité les membres du Groupe à donner leur avis sur le principe général d'une augmentation du nombre de délégués pris en charge et, le cas échéant, à préciser à quelles réunions cette augmentation devrait s'appliquer.

La majorité s'est déclarée favorable, en principe, à l'augmentation du nombre de participants bénéficiant d'un financement, soulignant les avantages que cela présenterait en termes de meilleure représentativité, d'une plus grande continuité de la participation et d'un renforcement des capacités. Il a été noté que la présence de plus d'un délégué facilite le transfert de connaissances et réduit la dépendance vis-à-vis d'une seule personne.

Cependant, d'autres ont également souligné les importantes répercussions budgétaires d'une telle mesure. La Présidente a rappelé que le fait d'accorder une aide à deux délégués lors de toutes les réunions entraînerait des répercussions financières importantes, pouvant potentiellement doubler le budget actuel du MPF.

Compte tenu de ces contraintes, plusieurs membres du Groupe ont proposé des approches plus sélectives ou échelonnées, telles que donner la priorité à la réunion annuelle de la Commission et/ou aux réunions plénières du SCRS. D'autres délégations ont fait preuve de souplesse, mais ont insisté sur la nécessité d'examiner cette question dans le contexte du cadre financier global du MPF.

Certaines CPC ont indiqué que, compte tenu de la situation financière actuelle, elles n'étaient pas en mesure d'approuver une augmentation à ce stade.

La Présidente a fait remarquer que, si le principe d'une participation accrue bénéficie d'un soutien général, les avis divergent quant à la portée et au calendrier d'une telle mesure. Elle a indiqué que d'autres analyses, notamment des simulations financières, seraient réalisées afin de faciliter les discussions lors de la prochaine réunion.

### **5.5 Origine et niveau de financement du MPF**

En raison du manque de temps, la Présidente a indiqué qu'il n'était pas possible de mener une discussion approfondie sur l'origine et le niveau du financement du MPF au cours de cette session. Elle a toutefois exposé les principaux points à examiner lors de la prochaine réunion.

La Présidente a fait remarquer que la structure actuelle de financement du MPF, qui repose sur une allocation limitée provenant du budget ordinaire de l'ICCAT, sur quelques contributions volontaires (très limitées) et sur le recours au Fonds de roulement, manque de stabilité et de prévisibilité. Elle a souligné le risque que, dans le cadre du système actuel, les niveaux de financement puissent fluctuer considérablement d'une année à l'autre, ce qui pourrait compromettre l'efficacité du fonds.

Dans ce contexte, elle a suggéré que les CPC envisagent la possibilité de renforcer le MPF dans le cadre du budget ordinaire de l'ICCAT, tout en conservant les contributions volontaires comme source complémentaire. Elle a souligné qu'un cadre financier plus stable serait indispensable pour soutenir toute expansion future du fonds, y compris une éventuelle augmentation du nombre de délégués financés.

Elle a également indiqué que toute décision visant à élargir le champ d'application du MPF devrait s'accompagner d'une augmentation de son niveau de financement, et a laissé entendre que des ajustements progressifs pourraient s'avérer plus réalisables qu'une augmentation importante en une seule fois. La Présidente a invité les CPC à réfléchir à ces questions pendant l'intersession, en vue d'un débat plus approfondi lors de la prochaine réunion.

La Présidente a conclu que les discussions sur ce point de l'ordre du jour avaient clairement mis en évidence les principaux défis et enjeux liés au MPF. Bien qu'aucune décision n'ait été prise, un accord général s'est dégagé sur la nécessité de réexaminer divers aspects du fonds, notamment les procédures administratives, les critères de filtrage des participants et les mécanismes de financement.

Elle a indiqué que des documents supplémentaires, notamment des analyses comparatives et des scénarios financiers, seraient préparés afin de faciliter des discussions plus approfondies et de parvenir à un accord préalable éventuel sur des décisions lors de la prochaine réunion.

## **6. Autres questions**

Sous ce point, la Présidente a brièvement évoqué la question de savoir s'il serait préférable que ce Groupe reste restreint ou qu'il soit ouvert à tous, comme c'est le cas pour toute autre réunion de l'ICCAT, ce qui a conduit à l'ajout du sous-point 6.1 « Normes transparentes et inscription », afin que la discussion puisse se poursuivre lors de prochaines réunions.

## **7. Adoption du rapport et clôture de la réunion**

La Présidente a remercié les interprètes et le Secrétariat, ainsi que tous les participants, pour leurs contributions extrêmement utiles et constructives ; elle a annoncé que le rapport serait adopté par correspondance, comme d'habitude, puis a levé la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation des participants
3. Examen des termes de référence pour l'évaluation des performances en ce qui concerne le fonctionnement de l'ICCAT
4. Discussion des options pour réduire le coût de l'organisation des réunions
  - Cocktails lors des réunions intersessions
  - Agencement de la salle
  - Frais de cotisation des observateurs accrédités
5. Fonds de participation aux réunions (MPF)
6. Autres questions
  - 6.1 Normes transparentes et inscription
7. Conclusions et clôture

**Liste des participants \* 1**

***PARTIES CONTRACTANTES***

**ALGERIE**

**Ouchelli, Amar \***

Sous-directeur de la Grande Pêche et de la Pêche Spécialisée, ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques, Route des quatre canons, 16000 Alger

Tel: +213 550 386 938, Fax: +213 234 95597, E-Mail: amarouchelli.dz@gmail.com; amar.ouchelli@mpeche.gov.dz

**Benbouza, Brahim**

Directeur de l'Administration et les Moyens au sein de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture

E-Mail: benbouzabrahimbat@gmail.com

**BRÉSIL**

**Bispo Oliveira, André Luiz <sup>1</sup>**

International Negotiations Coordinator, Ministry of Fisheries and Aquaculture, International Advisory, 70297-400 Brasilia DF

**CANADA**

**Cossette, Frédéric**

Policy Advisor, Fisheries and Oceans Canada, 200 Kent St., Ottawa, Ontario K1A 0E6

Tel: +1 343 541 6921, E-Mail: frederic.cossette@dfo-mpo.gc.ca

**Marsden, Dale <sup>1</sup>**

Deputy Director, International Fisheries Policy, Fisheries and Oceans Canada, Ottawa, ON K1A 0E6

**COSTA RICA**

**Pacheco Chaves, Bernald**

Instituto Costarricense de Pesca y Acuicultura, INCOPECA, Departamento de Investigación, Cantón de Montes de Oro, Puntarenas, 333-5400

Tel: +506 899 22693, E-Mail: bpacheco@incopesca.go.cr; bernald.pacheco@gmail.com

**EGYPTE**

**Hammam, Doaa**

Lakes and Fish Resources Protection and Development Agency, 210, area B - City, 5th District Road 90, 11311 New Cairo

Tel: +201 117 507 513, Fax: +202 281 17007, E-Mail: gafrd\_eg@hotmail.com

**Badr, Fatma Elzahraa**

Fish Production Specialist, Agreements Administration, Lakes and Fish Resources Protection and Development Agency, 210, area B - City, 5th District Road 90, 11311 New Cairo

Tel: +201 092 348 338, Fax: +202 228 117 008, E-Mail: fatima.elzahraa.medo@gmail.com

**EL SALVADOR**

**Orellana González, Jose Abilio**

Asistente Técnico de Proyectos, Centro para el Desarrollo de la Pesca y la Acuicultura (CENDEPESCA), Final Avenida Manuel Gallardo, Edificio MAG, 1011 Samta Tecla

E-Mail: jose.orellana@mag.gob.sv

**ÉTATS-UNIS**

**Baker, Colleen**

Foreign Affairs Officer, Office of Marine Conservation (OES/OMC), Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs, U.S. Department of State, Washington DC 20520

Tel: +1 609 206 9830; +1 202 538 1070, E-Mail: bakerca2@fan.gov

---

\* Chefs de délégation

<sup>1</sup> En raison de la demande de protection des données émise par quelques délégués, les coordonnées complètes ne sont pas mentionnées dans certains cas.

**Bors, Eleanor**

National Marine Fisheries Service Office of International Affairs, Trade, and Commerce, Office 5151, 1315 East-West Highway 5th Floor, Silver Spring, Maryland 20910  
Tel: +1 240 429 4461; +1 617 571 1376, E-Mail: eleanor.bors@noaa.gov

**GABON**

**Angueko, Davy**

Directeur des Pêches, Direction Générale des Pêche et de l'Aquaculture, BP 9498, Libreville Estuaire  
Tel: +241 6653 4886, E-Mail: davyangueko83@gmail.com; dgpechegabon@netcourrier.com

**GUATEMALA**

**Chavarría, Bernal A.**

Asesor de Gestión y Política Pesquera Internacional, DIPESCA,  
Bárceñas, Villa Nueva, Guatemala, Tel: +506 88224709, E-Mail: bchavarría@lsg-cr.com

**JAPON**

**Fukugama, Chika**

Assistant Director, International Affairs Division, Fisheries Agency of Japan, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8907  
Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: chika\_fukugama740@maff.go.jp

**MAROC**

**Hassouni, Fatima Zohra**

Cheffe de la Division de Durabilité et d'Aménagement des Ressources Halieutiques, Secrétariat d'Etat chargé de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif, B.P.: 476, 10150 Haut Agdal, Rabat  
Tel: +212 537 688 122/21, Fax: +212 537 688 089, E-Mail: hassouni@mpm.gov.ma

**Haoujar, Bouchra**

Cheffe de Service des Espèces Marines Migratrices et des Espaces Protégés, Secrétariat d'Etat chargé de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif, BP 476, 10150 Haut Agdal, Rabat  
Tel: +212 253 768 8115, Fax: +212 537 688 089, E-Mail: haoujar@mpm.gov.ma

**MEXIQUE**

**Soler Benítez, Bertha Alicia**<sup>1</sup>

Comisión Nacional de Acuicultura y Pesca (CONAPESCA), 82100 Mazatlán, Sinaloa

**NICARAGUA**

**Guevara Quintana, Julio César**

Comisionado CIAT - Biólogo, Instituto Nicaragüense de la Pesca y Acuicultura (INPESCA), El Carrizal de Nuevo Emperador, Esquina de Calle C y Calle 7, Arraijan, 14174 Arraijan, Panama  
Tel: +505 699 75100, E-Mail: juliocgq@hotmail.com; jguevara@inpesca.gob.ni

**NORVÈGE**

**Sørdahl, Elisabeth**<sup>\* 1</sup>

Senior Adviser, Ministry of Trade, Industry and Fisheries, Department for Fisheries, 0032 Oslo

**Holte-Nilssen, Victor Fuglaas**

FISKERIDIREKTORATET, Seksjon fiskeriregulering, 5121 Ulset Vestland  
Tel: +47 55 23 80 00; +47 495 913, E-Mail: vihni@fiskeridir.no

**Mjorlund, Rune**<sup>1</sup>

Senior Adviser, Directorate of Fisheries, Department of Coastal Management, Environment and Statistics, 5804 Bergen

**PANAMA**

**Vergara, Yarkelia**

Directora encargada de Cooperación y Asuntos Pesqueros, Ministerio de Desarrollo Agropecuario, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá, Cooperación Técnica y Asuntos pesqueros Internacional, Edificio Riviera, Ave. Justo Arosemena, Calle 45 Bella Vista, 0819-02398  
Tel: +507 511 6008 (ext. 359), E-Mail: yvergara@arap.gob.pa; hsf@arap.gob.pa

**Bethancourt, Elizabeth**

Subdirectora de Finanzas, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá - ARAP  
E-Mail: ebethancourt@arap.gob.pa

**Díaz de Santamaría, María Patricia**

Delegada representante de la Industria, FIPESCA - Fundación Internacional de Pesca, Zona de Libre Proceso de Corozal, Edificio 297, Corozal  
Tel: +507 378 6640; +507 657 32047, E-Mail: mpdiaz@fipesca.com; mapatdiaz30@gmail.com

**ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

**Keedy, Jess**

Joint Head, International Fisheries, Marine & Fisheries, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Marine & Fisheries Directorate, First Floor, Seacole Wing, 2 Marsham Street, London SW1P 3JR  
Tel: +44 755 724 5171; +44 208 026 63350, E-Mail: jess.keedy@defra.gov.uk

**Bella, Carlo**

Defra, Horizon House, Deanery Road, Bristol, BS31 2UD  
Tel: +44 739 526 8009, E-Mail: carlo.bella@defra.gov.uk

**SENEGAL**

**Diouf, Ibrahima**

Ingénieur des Pêches, Direction des Pêches Maritimes, Chef de la Division de la Pêche Industrielle, Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG, Immeuble D, 2e étage, Diamniadio, BP 289 Dakar  
Tel: +221 541 4764, Fax: +221 338 602 465, E-Mail: ivesdiouf@gmail.com

**Sèye, Mamadou**

Ingénieur des Pêches, Chef de la Division Gestion et Aménagement des Pêcheries, Direction des Pêches Maritimes, Sphère ministérielle Ousmane Tanor Dieng, Bâtiment D, 2è étage, Diamniadio, BP 289 Dakar  
Tel: +221 77 841 83 94, Fax: +221 821 47 58, E-Mail: mdseye@gmail.com; mdseye1@gmail.com; mdouseye@yahoo.fr

**UNION EUROPÉENNE**

**Howard, Séamus**

European Commission, DG MARE, Rue Joseph II 99, 1000 Brussels, Belgium  
Tel: +32 229 50083; +32 488 258 038, E-Mail: seamus.howard@ec.europa.eu

**Khalil, Samira**

European Commission, DG Maritime Affairs and Fisheries, Unit B-1 "International Affairs, Law of the Sea and RFOs", Joseph II - 99 3/74, 1049 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 298 03 39; +32 229 11111, E-Mail: samira.khalil@ec.europa.eu

**VENEZUELA**

**Pereira, Elizabeth**

Directora General de la Oficina de Integración y Asuntos Internacionales, Ministerio del Poder Popular de Pesca y Acuicultura, Gobierno Bolivariano de Venezuela, 1010 Caracas  
Tel: +58 4241866945, E-Mail: oai.minpesca@gmail.com; oai.minpesca@minpesca.gob.ve

**Vivas Jiménez, María Daniela**

Analista de Asuntos Multilaterales de la Oficina de Integración y Asuntos Internacionales, Ministerio del Poder Popular de Pesca y Acuicultura, Parque Central. Piso 17, 1040 Caracas  
Tel: 04242808103, E-Mail: minpescaven@gmail.com

\*\*\*\*\*

**Secrétariat de l'ICCAT**

C/ Corazón de María 8 – 6e étage, 28002 Madrid – Espagne  
Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: [info@iccat.int](mailto:info@iccat.int)

**Manel, Camille Jean Pierre**

**Neves dos Santos, Miguel**

**Bonacasa, María**

**Ortiz, Mauricio**

**Mayor, Carlos**

**Martín, África**

**Martínez Guijarro, Ana Isabel**

**INTERPRÈTES DE L'ICCAT**

**Baena Jiménez, Eva J.**

**Godfrey, Claire**

**Hof, Michelle Renée**

**Liberas, Christine**

**Linae, Cristina**

**Pinzon, Aurélie**